



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(18-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 5 mars 2018 lors de la tenue d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 116-01-2005(18-1) ;

Le règlement 116-01-2005(18-1) vient modifier le règlement 116-01-2005(17-1) aux fins de couvrir la rémunération du maire et des membres du conseil pour l'exercice 2018 en modifiant les articles 1, 2 et 5 ;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS
DEUX MILLE DIX-HUIT.

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière